



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023

Date de convocation : 07/11/2023

Date d'affichage : 07/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Martine BUISSON, Alain RASSET, Alain NOEL, Stéphanie LEVILLAIN, Pascal CAILLY, Priscille CLÉMENT, Alain DEHAIS, Armelle POIRIER, Florence COSSARD, Dominique CATEL

Etaient Absents : M. Jonathan DESGROISILLES a donné pouvoir à M. Pascal LEGOIS
Mme Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Mr Jean-Claude GROUT
M. Gilbert BAUDER a donné pouvoir à Mme Anne-Marie ARTUR

Secrétaire de séance : Mme Priscille CLÉMENT

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	15
Pouvoirs	3
Votants	18

OBJET :

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA
CREATION D'UN GIRATOIRE AU CARREFOUR DE LA
RUE DU BEL AIR/ RUE DE L'ETOILE/RUE DU VALLON
ET RUE DU FRENE – RUES MITOYENNES AUX
COMMUNES DE SAINT-AUBIN-SUR SCIE ET
ROUXMESNIL-BOUTEILLES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention avait été signée avec la Commune de Saint Aubin sur Scie en 2021, afin de réaliser un giratoire entre les Rue de l'Etoile, Rue du Bel Air, Rue du Frêne et Rue du Vallon. La Commune de Saint Aubin sur Scie, porteur du projet, devait réaliser les demandes de subventions pour le compte des 2 communes.

Malheureusement ce projet a tardé et le montant des travaux a fortement augmenté : 113 598,46 € HT au lieu de 85 179,50 € HT pour la partie travaux et 7383,31 € HT pour la partie maîtrise d'œuvre, soit une augmentation globale du projet de 42,02 %.

De plus, les services de l'état ont informé la Commune de Saint Aubin sur Scie que chacune des communes devait effectuer sa propre demande de subvention.

Le coût pour notre commune s'élève aujourd'hui à 62 636,63 € HT pour les travaux et 4 071,38€ HT pour la partie maîtrise d'œuvre, soit un montant total de 66 708,01 € HT

Cet investissement peut bénéficier d'une aide de l'Etat au titre de la DETR.

Pour le calcul de l'assiette subventionnable, il convient de déduire la somme de 11 751.80 € HT correspondant aux travaux du réseau pluvial. La part subventionnable pour la commune de Rouxmesnil-Bouteilles est donc de : 54 956.21 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

SOURCES	MONTANT EN €	TAUX
Autofinancement	24 159.87 €	45 %
Aide de l'Etat DETR	16 486.86 €	30 %
Aide du Département	13 739.05 €	25%
Total du projet (hors réseau pluvial)	54 956.21 €	100 %
Autofinancement Réseau Pluvial	11 751.80 €	100 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter le projet et le plan de financement,
- De solliciter une aide de 30% pour le projet détaillé ci-dessus dans le cadre de la DETR,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue en subvention,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Envoyé en Préfecture le : **29 NOV. 2023**

Affiché le : **01 DEC. 2023**

Notifié le :

M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

